

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille douze et le neuf mai, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI- M GUIRAUD – Mme VIDAL – MM TACCONE – BLANC – ROUDET - FONTAINE – Mmes MAUREL - JACONO – SANS.

Etaient absents avec pouvoir : M MERLY (avec pouvoir à Mme FADDI).

Etaient absents : Mme VAGLIENTI – MM BRET et PAGES.

Date de la convocation : 2 mai 2012

Secrétaire de séance : M GUIRAUD Pierre a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2012-27**

**SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2012**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention des associations locales et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les montants à allouer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- FIXE ainsi qu'il suit le montant des subventions à allouer aux associations :

PAFC	2 000,00 €	Comité des fêtes	1 800,00 €
BDSP	1 600,00 €	Pétanque Damiattoise	1 250,00 €
ADMR	1 500,00 €	AMDPA	800,00 €
Soc communale de chasse	600,00 €	Poney City	600,00 €
Ass de parents d'élèves	500,00 €	Centre équestre de Corbière	500,00 €
Société de pêche	500,00 €	Ping St Paulais	600,00 €
CINECRAN	315,00 €	Lous Desferrats	200,00 €
Gymnastique féminine	200,00 €	Chasse plateaux St Martin	200,00 €

*COMMUNE DE DAMIATTE (Tarn)*

*Séance du 9 mai 2012*

Pimprenelles St Paulaises	150,00 €	Volley St Paulais	150,00 €
INICI	200,00 €	Quat'z Arts	100,00 €
FSR collège René Cassin	100,00 €	Anciens Combattants	100,00 €
FNACA	100,00 €		

- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2012 de la commune.

**DCM 2012-28**

**LOGEMENT COMMUNAL N°2 SIS A ST MARTIN**

**RESTITUTION DE LA CAUTION**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame FONTAINE Christophe ont quitté le logement communal n°2 sis à St Martin au 30 avril 2012. Elle a procédé à la visite d'état des lieux qui n'a révélé aucun problème. Elle propose donc de restituer la totalité de la caution.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- CONSIDERANT le rapport de visite d'état des lieux en date du 28 avril 2012,
- CONSIDERANT que Monsieur et Madame FONTAINE Christophe ont versé une caution de 507.00 €,
- DECIDE de restituer l'intégralité de la caution, soit 507.00 €, à Monsieur et Madame FONTAINE Christophe.

**DCM 2012-29**

**CONVENTION D'UTILISATION DE L'EPAREUSE PAR LES COMMUNES DE DAMIATTE ET SERVIÈS**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de convention pour l'utilisation de l'épareuse appartenant aux communes de Serviès et Damiatte. La convention actuellement en vigueur doit être révisée car la commune de Serviès a modifié son fonctionnement pour le faucardage des chemins communaux. La majeure partie sera entretenue par la Communauté de Communes du Pays d'Agout, seuls 8 km continueraient à être faucardés par les services municipaux. La répartition relative à l'investissement et aux frais d'assurance passe ainsi de 70 à 89.30 % pour Damiatte et de 30 à 10.70 % pour Serviès ; les frais d'entretien restent répartis en fonction du nombre d'heures d'utilisation. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE les termes de la convention ci-dessus relatés.
  
- AUTORISE Madame le Maire à signer la dite convention et tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

## **COMPTE-RENDU**

### **LAC ST CHARLES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été alertée par la société de pêche sur un problème de couleur de l'eau du grand lac à St Charles. Des analyses effectuées par la Laboratoire Départemental ont révélé la présence de cyanobactéries. Immédiatement, elle a pris un arrêté interdisant l'accès et la pêche sur ce lac. Ce phénomène est dû à un déséquilibre chimique de l'eau en raison d'une température élevée. Il n'y a pas de traitement à prévoir.

### **ELECTIONS LEGISLATIVES**

Madame le Maire transmet à l'Assemblée l'invitation de Madame LAPEROUZE qui sera présente à Damiatte le 22 mai prochain dans le cadre de la campagne des élections législatives.

### **VOIRIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PAGES Denis sollicite l'installation de glissières de sécurité le long du virage qui borde la voie communale et le muret qu'il a construit dans sa propriété. Cette demande fait suite à un accident survenu récemment.

Afin de conserver l'accès à la propriété de Monsieur MOLINIER, Madame le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de pose de glissière, mais d'installer un panneau « virage dangereux ». Le Conseil Municipal valide cette proposition.

### **MOULIN PONTIER**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que la famille PONTIER a proposé à la commune l'achat du moulin situé avenue de Lavour. Après avoir délibéré sur l'opportunité de cette acquisition, le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'obtenir un devis de la démolition et une estimation des Domaines.

D'autre part, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BEL procède actuellement à des travaux pour aménager deux logements locatifs dans sa propriété sise 5 avenue de Graulhet. L'accès à la RD 84 est à reprendre ; le trottoir est trop haut. Madame le Maire précise que le devis établi par la société Eiffage qui travaille actuellement sur le pont de Damiatte / St Paul s'élève à 1 500 €. Cette dépense sera prise en charge par la commune.

### **CINECRAN**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec le passage au numérique, Cinécran doit changer le projecteur. Si le public pourra avoir accès à une plus grande diversité de films, la projection des films doit se dérouler dans des salles mieux isolées. De plus, ces nouvelles techniques demandent un investissement plus important pour l'association qui accueille Cinécran.

Monsieur GUIRAUD propose donc de déplacer les séances dans la nouvelle salle de la CC du Pays d'Agout.

### **PLU**

Madame le Maire donne au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 26 avril où elle accueillait les personnes publiques associées dans le cadre de la révision du PLU. Il a été demandé aux élus de réduire les espaces ouverts à l'urbanisation. Une nouvelle réunion est programmée le 1<sup>er</sup> juin afin de préparer la délibération arrêtant le PLU.

### **AMENAGEMENT AVENUE DE LAVAU**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SACER Atlantique avait établi un devis de 100 000 € pour réaliser le dévoiement de l'avenue de Lavour afin de réduire la vitesse en agglomération. Afin de diminuer le coût de l'opération, elle propose au Conseil Municipal d'aménager les trottoirs et d'installer un radar pédagogique. Le dossier sera débattu lors d'une prochaine séance.

Séance levée à 23H00.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>M GUIRAUD Pierre</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>
<i>M TACCONE Jean-François</i>	<i>M BLANC Francis</i>	<i>Mme VAGLIENTI Aline</i>  Absente
<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M FONTAINE Robert</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MERLY Michel</i>  Absent avec pouvoir à Mme FADDI	<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>Mme SANS Coralie</i>
<i>M PAGES Eric</i>  Absent	<i>M BRET Gérard</i>  Absent	

*COMMUNE DE DAMIATTE (Tarn)*

*Séance du 9 mai 2012*

